



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question écrite n° 65775

Texte de la question

M. Bruno Nestor Azerot attire l'attention de Mme la ministre des outre-mer sur la situation préoccupante du littoral martiniquais dû à l'invasion des algues sargasses. Ces algues proviennent en effet de la haute mer. Elles y vivent sous forme libre et suivent des courants marins qui les dirigent actuellement sur les côtes martiniquaises. Ce phénomène exceptionnel est la conséquence d'une nouvelle organisation des courants marins parcourant l'Atlantique dans l'hémisphère nord. Loin d'être un fait isolé, ce phénomène est appelé à se répéter. Ainsi, d'une part, la présence de ces algues sur les plages pourrait, à terme, mettre à mal l'activité touristique de nos départements et régions d'outre-mer, activité qui est l'une des plus créatrices d'emplois dans tous ces départements. D'autre part, ces algues présentent aussi plus qu'une gêne visuelle. La décomposition de ces algues produit également des gaz irritants, notamment de sulfure d'hydrogène (H₂S). De tels dépôts ont déjà eu lieu sur les côtes bretonnes, on parlait alors d'algues vertes. Bien qu'il ne s'agisse aujourd'hui pas des mêmes algues, il est nécessaire de prendre en compte le retour d'expérience de cette région, et de l'adapter à ce nouveau contexte, martiniquais notamment. Une campagne de mesures des quantités de sulfure d'hydrogène présentes dans l'air a été entreprise sur les communes les plus touchées. Ces mesures ont révélé des doses pouvant avoir pour effet une irritation des yeux (conjonctivite, gêne à la lumière vive) et des voies respiratoires (rhinite, enrouement, toux, douleur thoracique). Les personnes asthmatiques y sont particulièrement sensibles, ainsi que les jeunes enfants et les femmes enceintes. Les algues en décomposition sont susceptibles de générer des concentrations de sulfure d'hydrogène suffisantes pour occasionner des risques pour la santé. Les municipalités concernées ont déjà pour la plupart entrepris des opérations de nettoyage qui vont se poursuivre, les priorités étant d'assainir les zones les plus proches des habitations et les plages les plus fréquentées, et de déconseiller l'accès à celles qui ne seraient pas libérées des algues en cours de putréfaction. Cependant, toutes ces opérations, ces mesures de santé publique, ont un coût important. Les collectivités locales ne peuvent, seules, assurer ces mesures de santé publique sans un soutien important de l'État. C'est pourquoi il lui demande qu'un plan rouge soit mis en place dans toutes les Antilles françaises pour endiguer ce fléau, et assurer la santé publique de nos habitants d'outre-mer, mais aussi des millions de touristes qui s'y rendent chaque année.

Texte de la réponse

L'île de la Martinique est confrontée depuis plusieurs semaines à un phénomène d'échouage massif des algues « sargasses ». Dès les premiers échouages, les services de l'État à la Martinique se sont mobilisés pour apporter une aide opérationnelle aux communes pour que celles-ci puissent procéder à l'indispensable ramassage des algues. Il s'agit en effet d'une mission qui est de leur responsabilité. Tous les services de l'État sur place sont mobilisés aux côtés des collectivités pour faire face à cette crise. Ainsi, pour accompagner les collectivités, plusieurs réunions d'information ont été organisées dès le mois d'août en présence des maires concernés. Les hélicoptères de la sécurité civile effectuent régulièrement des missions de reconnaissance aérienne afin d'anticiper l'arrivée des sargasses et permettre au dispositif d'être le plus efficace possible. Au vu de l'ampleur du phénomène, des mesures exceptionnelles supplémentaires ont également été mises en oeuvre

: - plusieurs dizaines de militaires du Service Militaire Adapté et du Détachement Terre Antilles sont mobilisés depuis le 7 octobre pour aider les personnels communaux à nettoyer les secteurs les plus touchés. - L'ADEME Martinique a mis à disposition des crédits exceptionnels d'investissement pour les équipements permettant une meilleure valorisation de ces algues. De plus, l'Agence Régionale de Santé procède à des mesures régulières pour assurer le suivi sanitaire de la situation. Ce dispositif de soutien important mis en place par l'État devrait permettre aux collectivités impactées de faire face à la situation. Par ailleurs, le Préfet a mis en place des groupes de travail pour étudier des solutions de valorisation des algues, pour l'agriculture ou la production d'énergie. Des expertises nationales pourront également être missionnées afin de mieux connaître le phénomène des sargasses et de pouvoir mieux anticiper les nouvelles arrivées d'algues.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Nestor Azerot](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65775

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8374

Réponse publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9344